

## SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le 9 janvier 2023 à 19H00, au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Sont présent à cette séance:

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1  
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2  
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3  
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4  
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5

Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6 est absente.

Assiste également à la séance madame Isabelle Doyon, directrice générale / greffière-trésorière.

### 1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

### 2) Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du budget du 12 décembre 2022;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
  - 8.1 – *Conseillers*
  - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
  - 8.3 – *Inspecteur en voirie*
- 9- Adoption de règlement de taxation et des services municipaux;
- 10- Dépenses incompressibles;
- 11- Résolution pour le maintien du statut bilingue;
- 12- Résolution au MTQ pour l'entretien du réseau routier local 2022;
- 13- Varia ouvert;
  - 13.1 - *Carte de crédit*
  - 13.2 – *Paiement direct des fournisseurs*
- 14- Période de questions;
- 15- Fin de la séance.

#### 2023-001 Résolution no 2023-001

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 9 janvier 2023 avec varia ouvert.

ADOPTÉE

### 3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 décembre et de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022;

#### Séance régulière du 5 décembre 2022

#### 2023-002 Résolution no 2023-002

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2022 est adopté.

ADOPTÉE

## **Séance extraordinaire du 12 décembre 2022**

2023-003 **Résolution no 2023-003**

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 est adopté.

ADOPTÉE

### **4) Période de question**

Aucune question.

### **5) Correspondance**

La liste de correspondance portant le numéro 2023-01-09 été remise aux membres du conseil.

2023-004 **Résolution no 2023-004**

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau, il est résolu que la correspondance 2023-01-09 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

### **6) Autres sujets**

**1- Club de motoneigistes des Monts Appalaches** – Demande d'autorisation pour la traverse de routes et passage sur le territoire de la municipalité (chemin Goddard).

2023-005 **Résolution no 2023-005**

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Germain Boutin et résolu que le conseil municipal de Newport autorise la reconduction des mêmes traverses de motoneiges que par les années antérieures, pour la saison 2023 au Club de motoneigistes des Monts Appalaches, conditionnellement à l'installation d'une signalisation conforme aux normes par le club et, de veiller afin qu'aucun utilisateur de motoneige ne stationne le véhicule et remorque sur l'accotement du chemin Goddard.

ADOPTÉE

**2- Carolyn Turgeon – Québec Municipal** – offre 50% rabais sur abonnement 2023-2024 au portail Québec Municipal.

**3- Me Andrea Charron, conseillère Générale-Ville de Côte Saint-Luc**- Demande aux municipalités avec statut bilingue de se joindre à la ville de Côte Saint-Luc en tant que codemandeur pour contester la loi 96 devant les tribunaux. Une présentation virtuelle aura lieu pour répondre à toute question que vous pourriez avoir.

**4- M. Alain Coulombe - Radio communautaire du Haut-Saint-François** – demande lettre d'appui et un appui financier pour la mise en place d'un nouveau média pour la communauté de la MRC du Haut-Saint-François.

Le conseil municipal donne son appui.

**5- Chambre des commerces du Haut-Saint-François** – Invitation à participer au Brunch des Élus 2023 – dimanche le 29 janvier 2023, de 10h à 13h au Club de golf d’East-Angus, au coût de 45 \$/ pers.

Un tour de table est fait et une réservation sera faite.

**6- Conseil régional de l’environnement de l’Estrie (CREE)** – demande d’adoption de la résolution sur la préservation de la Biodiversité dans la cadre de la COP15.

Le conseil municipal n’adopte pas la résolution.

## **7) Paiement des factures**

La liste des comptes à payer en date du 2023-01-09 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2023-006 Résolution no 2023-006

Proposé par le conseiller Timothy Morrison, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu

**QUE** la directrice générale / greffière-trésorière est autorisée à payer les comptes fournisseurs du mois de décembre 2022 présenté au conseil de 154 863.23 \$ pour les déboursés #202200261 #202200273 et #20230000 à 202300008

QUE le conseil prend connaissance des salaires employés/élus du mois de décembre 2022 de 15 495.70 \$ par dépôt direct.

ADOPTÉE

## **8) Compte-rendu des comités**

### **8.1) conseiller**

### **8.2) inspecteur en bâtiment**

Le conseil prend connaissance du rapport de l’inspecteur.

### **8.3) inspecteur en voirie**

Aucun rapport.

## **9) Adoption de règlement de taxation et des services municipaux**

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François  
Municipalité de Newport**

### **Règlement no 2022-067**

**Pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l’exercice financier 2023, et les conditions de leur perception.**

### **TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de Newport tenue publiquement, au lieu ordinaire des séances du conseil le 9 janvier 2023;

Attendu qu’un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Amanda Hamel le 7 novembre 2022;

À CES CAUSES,

Il est ordonné et statué par le règlement du conseil de la municipalité de Newport et le dit conseil ordonne et statue comme suit, sur proposition de la conseillère Jacqueline Désindes appuyé par la conseillère Anne-Marie Yeates-Dubeau et unanimement résolu.

article 1

### **Préambule**

Le préambule de présent règlement en fait partie intégrante.

article 2

### **Année fiscale**

Le taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2023.

article 3

### **Foncière générale**

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité de Newport selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation de la municipalité en vigueur pour une période de douze mois se terminant le 31 décembre 2023 à un taux de 0.098\$/100,00\$ d'évaluation.

article 4

### **Foncière quote-part à la municipalité régionale de comté**

Aux fins de pourvoir au paiement des quotes-parts à payer pour des services fournis par la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François, une taxe foncière de 0.065\$/100,00\$ d'évaluation sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité de Newport qui apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.

article 5

### **Foncière Sûreté du Québec**

Une taxe foncière de 0.063\$/100,00\$ d'évaluation sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité de Newport apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023, aux fins de pourvoir au paiement de la facturation pour les services de la Sûreté du Québec.

article 6

### **Foncière sécurité incendie et premiers répondants découlant du conseil d'agglomération Cookshire-Eaton**

Une taxe foncière de 0.124\$/100,00\$ d'évaluation sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité de Newport apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023, aux fins de pourvoir au paiement de la facturation pour les services incendie et premiers soins de la ville de Cookshire-Eaton.

article 7

### **Secteur Chemin du Domaine**

Une taxe de secteur pour le chemin du Domaine de 0.15\$/100,00\$ d'évaluation sera prélevée sur tous les immeubles imposables du chemin du

Domaine apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023, pour l'entretien.

article 8

#### **Tarifs versus les eaux usées**

Aux fins de procéder au paiement pour la vidange d'éléments d'épuration des eaux usées à la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François, un tarif fixe de \$78.00 pour chaque fosse desservant leur immeuble, sera chargé aux contribuables dotés d'installations septiques. Pour les puisards un tarif de \$78.00 sera chargé.

article 9

#### **Tarif pour matières résiduelles (244.1 de LFM)**

La tarification annuelle pour toute résidence, sera prélevée sur tout le territoire de la municipalité de Newport pour couvrir les déboursés reliés à la cueillette régulière et/ou sélective de porte à porte, à la destruction au site d'enfouissement au centre de tri Cascades, au centre de tri MRC, à la gestion des RDD.

1	résidence secondaire	200\$ par unité
1	domicile unifamiliale	345\$ par unité

1 domicile multifamiliale 345\$ X nombre de logements tel que déterminé au rôle dévaluation;

Pour chaque immeuble résidentiel un maximum de 2 bacs est accepté.

Pour tout autres commerces, compagnie, société industrie ou tout immeuble agricole louant les services de conteneur, d'une capacité de 2, 4 et 6 verges cubes, le tarif de 260.\$/verge, sera exigé et chargé à tout propriétaire. La collecte est au 2 semaines selon l'horaire.

article 10

#### **Licence de chien**

Une licence de 10\$ par chien sera chargée à tous les propriétaires de chiens. Les propriétaires qui n'ont pas encore enregistré leur chien devront se présenter au bureau municipal pour l'enregistrement et recueillir ladite licence.

article 11

#### **Gestion des "trop-perçu"**

Tout client dont le trop-perçu représente une somme inférieure à 5\$, verra ledit trop-perçu annulé.

article 12

#### **Modifications au rôle d'évaluation en cours d'année fiscale**

Lorsqu'une modification entraîne un remboursement de la part de la municipalité de Newport ou un paiement de la part d'un contribuable d'une somme de 10\$ ou moins, aucune facturation, ni aucun remboursement ne sera exigible.

article 13

### **Nombre et date de versements**

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en quatre versements égaux, lorsque dans un compte le total de ses taxes est égal ou supérieur à 300\$.

Le conseil municipal autorise la directrice générale à allonger le délai de paiement en fixant la date ultime où peut être fait le versement unique ou chacun des versements égaux comme suit:

un (1) seul versement le ou avant le 23 mars 2023;

Compte de taxes de plus de 300\$ au total :

quatre (4) versements égaux dont :

le premier, le ou avant le 23 mars 2023

le deuxième, le ou avant le 18 mai 2023

le troisième, le ou avant le 3 août 2023

le quatrième, le ou avant le 5 octobre 2023.

article 14

### **Païement exigible**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

article 15

### **Intérêts**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant et après l'adoption du présent règlement.

article 16

### **Chèque sans provision**

Des frais de 25\$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité de Newport dont le paiement est refusé par le tiers.

article 17

### **Rôle de perception**

La directrice générale et greffière-trésorière préparera le rôle de perception suivant la loi.

article 18

### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

## **10) Dépenses incompressibles 2023**

*Newport*

## Charges

### Administration générale

02-110-00-131 rémunération de base des élus 23 730,00 \$  
02-110-00-133 allocations de dépenses des élus 12 405,00 \$  
02-110-00-200 cotisations de l'employeur 2 860,00 \$  
02-110-00-310 déplacement des élus 2 000,00 \$  
02-110-00-429 assurances des élus 460,00 \$  
02-120-00-412 application de la loi cour municipale 3 775,00 \$  
02-130-00-141 salaire gestion financière et admin. 66 700,00 \$  
02-130-00-200 cotisations de l'employeur 9 520,00 \$  
02-130-00-310 déplacement pour gestion fin. et adm. 350,00 \$  
02-130-00-320 poste et de transport 2 300,00 \$  
02-130-00-330 communication 2 250,00 \$  
02-130-00-331 Site Web 2 500,00 \$  
02-130-00-349 publicité autres dons 3 750,00 \$  
02-130-00-412 honoraires services juridiques 5 000,00 \$  
02-130-00-413 honoraires comptabilité et vérification 13 500,00 \$  
02-130-00-414 honoraires administration et informatique 11 900,00 \$  
02-130-00-420 assurances direction générale 700,00 \$  
02-130-00-424 assurances cautionnement 975,00 \$  
02-130-00-494 cotisations versées à associations et abonnements 2 275,00 \$  
02-130-00-522 entretien réparation bâtiment terrain Hôtel Ville 6 000,00 \$  
02-130-00-527 entretien réparation ameublement équip.bureau 2 850,00 \$  
02-130-00-610 aliments boisson tabac 1 000,00 \$  
02-130-00-641 articles de quincaillerie 100,00 \$  
02-130-00-643 petits outils 100,00 \$  
02-130-00-660 articles de nettoyage 300,00 \$  
02-130-00-670 fournitures de bureau imprimés et livres 2 850,00 \$  
02-130-00-681 électricité: Hôtel de Ville 4 775,00 \$  
02-130-00-726 achats de biens - ameublement et équip. de bureau 4 500,00 \$  
02-130-02-951 Fibre Optique Q.P. - MRC 10 402,00 \$  
02-130-02-999 frais de banque 1 500,00 \$  
02-140-00-141 salaire régulier -Élection 2 500,00 \$  
02-140-00-200 cotisation Yeur - Élection 285,00 \$  
02-140-00-670 fournitures de bureau - Élection 1 000,00 \$  
02-150-00-951 contribution organisme évaluation. 36 231,00 \$  
02-190-00-999 remboursement de taxes 1 000,00 \$  
02-190-01-999 intérêts sur remboursements de taxes 500,00 \$  
**Total Administration générale** 242 843,00 \$

### Sécurité publique

02-210-00-960 organisme gouvernemental police 126 969,00 \$  
02-220-00-959 contribution autre incendies (agglo) 250 000,00 \$  
02-230-00-499 Mesures d'urgence 1 000,00 \$  
02-290-00-649 licences de chiens 200,00 \$  
02-290-10-000 Borne numéro civique 300,00 \$  
**Total Sécurité publique** 378 469,00 \$

### Transport

02-320-00-141 salaire régulier: préposés en voirie 38 000,00 \$  
02-320-00-200 cotisation de l'employeur 4 595,00 \$  
02-320-00-330 dépense de communication 385,00 \$  
02-320-00-411 services scientifiques et de génie 1 000,00 \$  
02-320-00-423 assurances responsabilité civile 5 800,00 \$  
02-320-00-425 assurances véhicules moteurs 862,00 \$  
02-320-00-455 assurances immatriculation 900,00 \$  
02-320-00-516 location machineries, outillage et équipement 216 000,00 \$  
02-320-00-521 entretien réparation chemins d'été 750,00 \$  
02-320-00-525 entretien réparation camion 2 000,00 \$  
02-320-00-526 entretien réparation Tracteur 2 000,00 \$  
02-320-00-620 gravier sable asphalte pierre 255 000,00 \$  
02-320-00-631 essence et huile diesel 8 500,00 \$  
02-320-00-635 produit chimique abat-poussière 60 000,00 \$  
02-320-00-641 articles de quincaillerie 500,00 \$  
02-320-00-643 petits outils 500,00 \$  
02-320-01-526 Ent.et rép. - Équipement 1 250,00 \$ 02-330-00-141 salaire régulier préposé en voirie 1 500,00 \$  
02-330-00-200 cotisations de l'employeur 150,00 \$  
02-330-00-310 Frais déplacement -Inspecteur Voirie 200,00 \$  
02-330-00-443 enlèvement de la neige 487 100,00 \$  
02-330-00-521 entretien réparation chemins d'hiver 2 000,00 \$  
02-340-00-520 luminaires 1 000,00 \$  
02-340-00-681 électricité 2 050,00 \$

02-355-00-649 pièces accessoires signalisation 1 500,00 \$  
02-370-00-448 autre organisme Transport de personnes HSF 3 130,00 \$  
02-370-00-951 Transport collectif - Q.P. 611,00 \$  
**Total Transport** 1 097 283,00 \$

### **Hygiène du milieu**

02-414-00-959 contribution organisme traitement des eaux usées 31 301,00 \$  
02-415-00-419 Installation septique 1 000,00 \$  
02-451-10-446 déchets domestiques: cueillette et transport 75 155,00 \$  
02-451-10-447 Plastique agricole : cueillette et transport 5 000,00 \$  
02-451-10-700 bacs pour matières résiduelles 250,00 \$  
02-451-20-959 contribution organisme (élimination) 60 000,00 \$  
02-452-20-959 contribution organisme centre de tri Sherbrooke 3 000,00 \$  
02-452-21-951 contribution organisme centre tri MRC 3 314,00 \$  
02-452-30-951 contribution organisme collecte RDD 952,00 \$  
02-460-00-516 entretien cours d'eau location équipement 1 000,00 \$  
02-470-00-951 contribution organisme environnement 11 416,00 \$

**Total Hygiène du milieu** 192 388,00 \$

### **Aménagement, urbanisme et développement**

02-610-00-141 salaire régulier inspecteur bâtiment et environ. 28 500,00 \$  
02-610-00-200 cotisation de l'employeur 3 795,00 \$  
02-610-00-310 déplacement de l'inspecteur bâtiment environnement 600,00 \$  
02-610-00-412 honoraires bureau droits et publicité 500,00 \$  
02-610-00-423 assurances 365,00 \$  
02-610-00-670 fournitures de bureau imprimés et livres 500,00 \$  
02-610-00-951 contribution organisme administration aménagement 25 722,00 \$  
02-610-10-951 contribution organisme entente urbanisme 33 644,00 \$  
02-620-00-951 contribution organisme développement économique 7 550,00 \$

**Total Aménagement, urbanisme et développement** 101 176,00 \$

### **Loisirs et culture**

02-700-01-000 Parc St-Mathias (sinistre) 13 650,00 \$  
02-701-00-522 Parc entretien & réparation (Island Brook) 1 350,00 \$  
02-701-00-681 Électricité -Parc Island Brook 200,00 \$  
02-701-00-900 Subvention loisirs de Newport 1 500,00 \$  
02-701-00-999 Projet MADDA 1 000,00 \$  
02-701-01-522 Parc entretien & réparation (Saint-Mathias) 5 000,00 \$  
02-701-01-681 Électricité - Parc St-Mathias de Bonnetterre 1 250,00 \$

**Total Loisirs et culture** 23 950,00 \$

**Total des Charges** 2 036 109,00 \$

#### 2023-007 Résolution no 2023-007

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le conseil de la municipalité accepte et autorise la dépense et le paiement de chacune des dépenses incompressibles 2023, jusqu'à concurrence du montant prévue au budget à la date d'échéance de celle-ci.

ADOPTÉE

### **11) Résolution pour le maintien du statut bilingue**

#### 2023-008 Résolution no 2023-008

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Newport bénéficie actuellement de la reconnaissance de municipalité bilingue au sens de l'article 29.1 de la *Charte de la langue française*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi 96 intitulé la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec* est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022, sauf exceptions;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du nouvel article 29.2 de la *Charte de la langue française*, lequel découle de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, la reconnaissance du statut bilingue d'une municipalité lui sera retirée si moins de la moitié des résidents de son territoire sont de langue maternelle anglaise;

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier recensement de la municipalité de Newport indique que le nombre de résidents qui sont de langue maternelle anglaise correspond à moins de la moitié du total des résidents du territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Newport souhaite conserver sa reconnaissance de statut bilingue;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Newport peut adopter une résolution afin de maintenir cette reconnaissance de bilinguisme conformément à l'article 29.2 de la *Charte de la langue française*;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est adoptée avant l'échéance du délai de 120 jours à compter de la réception de l'avis transmis par l'Office;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR UNE PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE ANNE MARIE YEATES DUBEAU,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GERMAIN BOUTIN  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE DÉCLARER** que la municipalité de Newport maintient la reconnaissance de son statut de municipalité bilingue au sens de la *Charte de la langue française*;

**DE TRANSMETTRE** à l'Office de la langue française copie de la présente résolution.

## **12) Résolution au MTQ pour l'entretien du réseau routier local 2022**

2023-009 Résolution no 2023-009

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 548 038\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

Considérant que pour donner suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

Considérant que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Newport vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situées sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Considérant que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, et résolu que la municipalité de Newport atteste le bilan présenté par la secrétaire totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2022 sur des routes locales de niveau 1 et 2, conformément aux objectifs de Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

## **13) Varia ouvert**

### **13.1 – AUTORISATION DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT POUR LA MUNICIPALITÉ DE NEWPORT**

2023-010 Résolution no 2023-010

Proposé par le conseiller Timothy Morrison, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu

QUE la directrice général et greffière/trésorière soient autorisés à faire une demande pour l'obtention d'une carte de crédit, pour et au nom de la municipalité de Newport.

### **13.2 – AUTORISATION DEMANDE DE PAIEMENT DIRECT DES FOURNISSEURS**

2023-011 Résolution no 2023-011

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu  
QUE la directrice général et greffière/trésorière soient autorisés à faire une demande pour le Dépôt direct des fournisseurs, pour et au nom de la municipalité de Newport.

#### **14) Période de Questions**

Aucune question.

#### **15) Fin de la séance.**

2023-012 Résolution no 2023-012

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la séance soit levée à 20H08.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

---

Robert Asselin, maire

---

Isabelle Doyon,  
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)  
Je soussignée, Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 9 janvier 2023.

---

Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière